

PROCLAMATION D'ÉLECTION de la personne candidate

Affichage Autorisé
par la Municipalité
Date: 1^{er}-10-2021

Municipalité régionale de comté (MRC)

SAINTS-MARTYRS-CANADIENS

Date du scrutin

2021 11 07

Année Mois Jour

Je, THERESE N LEMAY,
Présidente ou président d'élection, proclame, par la présente, que

Guy Prénom Thériault Nom

a reçu la majorité des votes légalement donnés et, par conséquent, a été élue ou élu préfete ou préfet

OU

est ou reste la seule personne candidate et, par conséquent, a été élue ou élu préfete ou préfet

La personne élue a fourni l'adresse ci-dessous, dans sa déclaration de candidature, pour établir son éligibilité

52 A Chemin du Lac Nicolet App. Saints-Martyrs-Canadiens Municipalité G0P1A7 Code postal

SIGNATURE

Therese N. Lemay
Présidente ou président d'élection

2021 10 07
Année Mois Jour

IMPORTANT

Dans les 30 jours suivant la proclamation de votre élection, vous devrez déclarer sous serment que vous exercerez votre fonction dans le respect de la loi et du code d'éthique et de déontologie du préfet élu au suffrage universel en vigueur dans la MRC.